

● (1632)

Pour en revenir à la question, le député de Rocky Mountain (M. Clark) ne me parle pas, et je ne lui parle pas, d'après les journaux, mais la question de privilège est fondée dans ce cas-ci. Je me suis levé pendant au moins trois ou quatre semaines d'affilée pour tâcher de poser des questions à la Chambre. Pendant cette période, je suis allé voir M. l'Orateur. Il m'a promis que le lendemain, j'aurais la permission de poser une question. Quoi qu'il en soit, je comprends son problème, un des plus épineux. Il doit s'occuper des députés des partis de l'opposition, et je ne suis pas membre d'un parti de l'opposition—Dieu m'en protège—qui pose de longues questions qui pourraient être abrégées. Si l'on doit poser des questions au cours de cette période, elle devraient être brèves, et les questions supplémentaires devraient être abrégées.

Je vous conseillerais, monsieur l'Orateur, d'écourter les préambules s'ils sont trop longs, de les comprimer, et de rejeter les réponses trop verbeuses. Je pense que nous pourrions abréger les questions et les réponses pour que nous ayons tous la chance de poser des questions et de recevoir des réponses. Si les députés avaient cette chance et si les ministres se documentaient et connaissaient les réponses, tout irait mieux. Quand les ministres ne savent pas les réponses, ils devraient le dire.

Je connais des jeunes gens qui ont des doctorats et qui se voient encore forcés de me dire qu'ils ne connaissent pas les réponses, mais qu'ils les trouveront. Les ministres devraient être francs et nous dire qu'ils ne savent pas. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais poser une question demain.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: En toute justice, je dois dire qu'il y a plusieurs autres députés qui veulent participer à cette discussion. Le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack) et le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) et d'autres qui ont participé au débat ont traité d'une question très importante.

Je pense que nous nous rendons tous compte des fortes contraintes auxquelles nous sommes assujettis durant la période des questions. A l'occasion, je suis obligé de demander aux députés des deux côtés de la Chambre de raccourcir leurs questions et leurs réponses. Il suit ensuite une brève période d'admirable collaboration, qui tend vite à disparaître. La présidence a de la difficulté à donner la parole aux députés qui essaient jour après jour de poser les questions et sait que leurs questions légitimes sont reportées à cause de questions pressantes d'intérêt national qui prennent beaucoup de temps.

Par contre, il ne convient pas tellement que la présidence intervienne continuellement pour avertir les députés des deux côtés de la Chambre. Nous devons essayer d'en arriver à un certain équilibre.

Il est ironique, je pense, qu'aujourd'hui, si ma mémoire est fidèle, et j'essaie toujours de me rappeler de ces choses, la période des questions a commencé de façon exemplaire. Il me semble que le chef de l'opposition (M. Clark) a commencé

Fonction publique

aujourd'hui en posant des questions sur des aspects de l'économie. Lui et le ministre des Finances (M. Chrétien) ont eu un échange de quatre questions et réponses en moins de cinq minutes. Si nous pouvions agir ainsi tous les jours, ce serait magnifique. Toutefois, il me semble qu'après cela les choses ont commencé à se détériorer. Il y a eu un bon nombre de questions et de réponses longues. Les deux côtés ont été aussi fautifs l'un que l'autre.

Peut-être devrais-je dorénavant essayer d'intervenir plus souvent. Je n'aime pas intervenir trop souvent. Par contre, je vois le problème venir. Il sera intéressant de voir demain quelle collaboration nous obtiendrons. Peut-être sera-t-elle suffisante pour nous mener jusqu'à Pâques.

* * *

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-28, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, j'ai le plus grand respect pour vous et vos fonctions, et je dois dire que j'admire beaucoup votre sens de la justice, mais j'estime que les députés de l'arrière-ban de ce côté-ci n'ont même pas l'occasion de participer à un débat sur la possibilité de poser des questions pour les députés de l'arrière-ban. Je me suis levée dans l'espoir de faire de brefs commentaires, mais je n'ai pas eu la parole. J'aimerais beaucoup avoir le droit de parler au nom des députés de l'arrière-ban de ce côté-ci de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) était debout, ainsi que le député de Villeneuve (M. Caouette) et deux ou trois autres députés dans ce coin, y compris le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie). Nous devons tous reconnaître, je pense, qu'il ne s'agissait pas vraiment de la question de privilège, mais d'un très sérieux grief. J'ai donc essayé d'obtenir la participation générale de la Chambre. Et je crois que les députés ministériels ont été fort bien représentés par le ministre du Revenu national (M. Guay). J'aurais pu continuer et entendre tous les autres députés, mais j'ai pensé que j'en avais suffisamment entendu à ce sujet.

Je regrette que tous les députés n'aient pas eu l'occasion de participer à la discussion. Si j'avais voulu adopter une attitude très rigoriste, j'aurais pu clore le débat dès le départ, car il ne s'agissait pas vraiment de la question de privilège, mais plutôt d'un sérieux grief. Les commentaires que j'ai reçus m'ont parfaitement éclairé et j'espère que nous pourrions améliorer la situation le plus vite possible. Je regrette que tous les députés qui voulaient prendre la parole n'aient pas pu le faire.